



Waremme, le 23 mai 2019

**Compte rendu de la réunion « Enjeux et objectifs »  
Commission Locale de développement Rural  
22 mai 2019**

**Membres de la CLDR :**

- Présents : 24 personnes : Etienne CARTUYVELS, Marie-Léonie COLPIN, Géraldine DAVENNE, Axelle DE POTESTA, Jean-Marc DELCHAMBRE, Gilles DEVALLEE, Guillaume FRYNS, Hubert GODIN, Herbert HANSEN, Christian HEUSER, Virginie KLASSEN, Marie-Luce KOKELBERG-MARTIN, Xavier LECLERCQ, Camille LÉONARD, Sophie LÉONARD, Aurore NAGANT, Paul NELISSEN, Baptiste PIRON, Alexander REGIMONT, Rita RIGGI, Olivier SIMONON, François THONON, Carina VINCENT, Muriel WERY.
  
- Pour la Commune : Ludovic RASE, Agent-relais de l'opération
- Pour la FRW : Colin SONCK, Marc VAN DEN BROECK, agents de développement
  
- Excusés : 5 personnes
  - o Dimitri COLIGNON, Maxime ETIENNE, Nicolas FRAITURE, Sandrine FRESON, Viviane SBRASCINI,

**La présentation Powerpoint utilisée pour la réunion est consultable via le lien suivant :**  
<http://bit.ly/Faimés-PPTCLDR5>

**Ordre du Jour**

- Suivi de la CLDR du 04/04
- Réécriture des enjeux
- Proposition d'objectifs
- Suite des opérations
- Inscription aux Groupes de travail

## 1. Suivi de la CLDR du 04/04

Colin SONCK introduit la séance et s'enquiert des éventuels commentaires concernant le compte rendu de la réunion du 04 avril. Il est approuvé à l'unanimité et sera placé sur le site internet communal et la page Facebook de l'Opération. Avant de céder la parole à Laurence Docquir, il rappelle les différentes étapes de construction du PCDR. Ce soir est, si tout va bien, la dernière réunion consacrée à la stratégie. On pourra ensuite passer aux projets.

## 2. Réécriture des enjeux

Au regard des remarques formulées par la CLDR et aux différents débats qui se sont tenus en réunion, Laurence Docquir a souhaité retravailler les enjeux afin qu'ils soient plus en phase avec les souhaits des participants, particulièrement pour tout ce qui concerne l'anticipation des changements sociétaux et environnementaux.

Elle rappelle que le décret qui encadre les Opérations de Développement Rural stipule noir sur blanc que la stratégie communale devra s'inscrire dans le Développement durable.

*[...] Dès lors, la commune respecte les principes directeurs du développement durable, à savoir **l'efficience**, la **résilience** et la **suffisance** et intègre dans sa démarche les éléments prioritaires suivants, à savoir :*

- 1 le souci de préserver les intérêts des générations futures;*
- 2 l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité;*
- 3 la participation la plus large des acteurs;*
- 4 la mise en cohérence des politiques sectorielles dans un projet de territoire et une meilleure articulation entre les acteurs de terrain actifs en matière de développement rural;*
- 5 la solidarité avec les autres territoires;*
- 6 l'évaluation permanente.*

*11 AVRIL 2014. — Décret relatif au développement rural (Chap 1, Art 2, § 2)*

Suite aux réactions des participants lors de la réunion d'avril, l'enjeu lié au monde agricole a été supprimé et se retrouvera en tant qu'objectif dans les enjeux économiques et de cohésion sociale.

Les nouveaux enjeux proposés sont donc les suivants :

- LA CONSERVATION DURABLE DES COMPOSANTES DE L'IDENTITÉ RURALE DE FAIMES
- LA CONSOLIDATION DE LA COHÉSION SOCIALE
- LE SOUTIEN A LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE
- LA CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT D'UNE VIE ÉCONOMIQUE LOCALE
- L'AMÉLIORATION ET LA SÉCURISATION DE LA MOBILITÉ DANS UNE DIMENSION INTERMODALE

**En 2030, Faimes aura affirmé son identité rurale, gardé sa qualité de vie, intégré l'attractivité de son territoire et apporté des réponses aux enjeux environnementaux et sociétaux.**

Réaction des participants :

- Qu'est-ce que la ruralité ? Que pourrait bien être la commune sinon rurale ?
  - *Il y a bien des critères objectifs définissant ce qu'est une commune rurale (occupation du sol, densité de population), mais ils ne sont pas opérationnels pour notre programme. D'autres aspects plus subjectifs ou sentimentaux y sont en général apportés par les participants et sont constitutifs de leur perception de la qualité de vie. La ruralité désirée sera au final ce que les membres de la CLDR décideront de faire à travers leur PCDR. Il n'est ainsi pas question pour les membres d'adopter une vision passéiste ou de recréer une image d'Epinal des campagnes d'antan. Leur vision de la ruralité sera dynamique, en phase avec l'évolution de la société, mais toujours garante d'un cadre et d'une qualité de vie agréable.*
- Le soutien à la transition environnementale et énergétique est insuffisamment ambitieux par rapport à quelque chose qui est déjà en train de se dérouler.
  - *Par transition, on entend les nécessaires changements sociétaux, comportementaux et technologiques permettant de répondre aux défis du futur. La formulation sera retravaillée pour prendre en compte la volonté des membres d'être activement engagés dans cette démarche et d'apporter des réponses concrètes plutôt qu'un vague « soutien ».*

Hormis ces remarques, ces différents enjeux correspondent aux attentes des membres de la CLDR.

### **3. Propositions d'objectifs**

A chaque thématique correspond un certain nombre d'objectifs qui permettent de préciser la manière dont on pourra répondre à ces enjeux à travers des projets concrets.

Les membres de la CLDR sont invités à se positionner sur les propositions à l'aide de cartons de couleur. Les réactions et discussions ont été nombreuses et variées. Ne sont reprises dans le compte rendu que celle apportant une plus-value à la définition des objectifs, le but étant

de se mettre d'accord sur le fond plutôt que sur la forme, comme l'a fait remarquer un des participants.

## **Enjeu : LA CONSERVATION DURABLE DES COMPOSANTES DE L'IDENTITÉ RURALE DE FAIMES**

Objectifs :

1. Renforcer la **qualité** et la **convivialité** des cœurs de villages.
2. Préserver la **qualité paysagère** du territoire.
3. Sensibiliser et impliquer les citoyens et les propriétaires dans la mise en valeur et la **préservation** de leur **patrimoine**.
4. Gérer l'**urbanisation** en veillant à maintenir un équilibre entre les différents espaces et fonctions et à garantir un cadre rural harmonieux et durable.

### **Réaction des participants :**

- Par rapport à l'objectif 1, pourquoi se limiter aux cœurs de village ? D'autres quartiers et rues en ont peut-être bien besoin ?
  - *Il est exact qu'on n'a pas spécifié à travers cet objectif qu'on vise avant tout des projets d'aménagement d'espace publics. Dans cette optique, on a souhaité privilégier les lieux de rencontre qui bénéficient au plus grand nombre car le portefeuille du développement rural n'est pas extensible à l'infini. La remarque est cependant tout à fait justifiée, et si l'on se rend compte que des aménagements hors des cœurs villageois sont pertinents, il est toujours possible de faire évoluer l'objectif.*
- Par rapport à l'objectif 2, je trouve que la qualité paysagère est faible et s'est dégradée avec le temps. Il faut s'engager à faire plus que la préserver.
  - *A travers cet objectif, l'idée était de s'outiller face aux changements qui sont souvent ressentis comme une menace pour l'identité culturelle et territoriale. Ainsi que l'indique la CPDT (Conférence Permanente du Développement du Territoire), nous sommes de plus en plus nombreux à considérer le paysage comme un patrimoine commun, une composante essentielle de notre qualité de vie et comme un véritable facteur d'attractivité sociale et économique.*

*Par exemple, les caractéristiques typiques des paysages hesbignons ont été décrites dans des outils comme le RGBSR (<http://bit.ly/FaimesRGBSR>) que nous vous invitons à consulter. Il est intéressant de le mettre en regard de la vision subjective des habitants (<http://bit.ly/PaysagesHesbaye>) qui effectivement constatent un appauvrissement paysager et écologique.*

*Une suggestion pour notre objectif serait de se calquer sur la Convention européenne du paysage qui vise à **protéger, aménager et gérer les paysages** ?*

*Les aspects liés à la biodiversité et au maillage écologique sont quant à eux repris dans l'enjeu « transition environnementale et énergétique ».*

- De toutes manières, on ne pourra intervenir que sur le patrimoine public. On n'a aucune influence sur les actions des privés.
  - *Si depuis l'adoption du Codt (code d'aménagement du territoire), la majorité des outils n'a plus qu'une valeur indicative, ils permettent toutefois aux pouvoirs publics d'argumenter et défendre leur vision. A titre d'exemple, voici un document réalisé à destination des candidats bâtisseurs/ rénovateurs offrant des conseils en termes d'implantation, volumétrie, végétalisation, harmonisation avec le bâti existant : <http://bit.ly/2VFUaot>*
  
- A quoi servent encore la CCATM et les élus communaux si vous faites le boulot à leur place ?
  - *L'Opération de développement rural n'a pas pour ambition de se substituer aux mandataires communaux. Toutefois, en décidant de mener une ODR, le conseil communal a accepté les règles du décret qui stipule que [...] les mandataires, la population, les associations, les acteurs économiques, sociaux, culturels et environnementaux élaborent et mettent en œuvre une stratégie pour leur territoire. Il s'agit donc d'un processus de concertation et de coproduction qui s'effectue dans le cadre des travaux de la CLDR et de ses groupes de travail. C'est pour cette raison que les mandataires sont présents au sein de cette commission.*
  
  - *La CCATM est une autre commission consultative qui a pour rôle de remettre, comme son nom l'indique, des avis concernant l'aménagement du territoire et la mobilité. Elle ne bénéficie par contre pas de subsides permettant de réaliser des projets là où le Développement rural peut accorder des subventions portant sur des investissements corporels et incorporels qui concourent aux objectifs de sa stratégie, et notamment :*
    1. *La promotion, la création et le soutien de l'emploi ou d'activités économiques ;*
    2. *L'amélioration et la création de services et d'équipement à l'usage de la population ;*
    3. *La rénovation, la création et la promotion de l'habitat ;*
    4. *L'aménagement et la création d'espaces publics, de maisons de village et d'autres lieux d'accueil, d'information, de rencontre, de maisons rurales et maisons multiservices ;*
    5. *La protection, l'amélioration et la mise en valeur du cadre et du milieu de vie en ce compris le patrimoine bâti et naturel ;*
    6. *L'aménagement et la création de voiries et de moyens de transport et communication d'intérêt communal ;*
    7. *La réalisation d'opérations foncières ;*
    8. *L'aménagement et la rénovation d'infrastructures et équipements visant le développement touristique, l'énergie ou la cohésion sociale.*
  
- L'élément humain, pourtant intrinsèque à la qualité de l'identité rurale manque dans vos objectifs.
  - *Les aspects humains et la qualité des relations sont effectivement des éléments importants. Pour des raisons opérationnelles, nous avons choisi d'inscrire les objectifs qui y sont liés dans l'enjeu « Cohésion sociale ».*

Hormis ces commentaires et suggestions, les objectifs sont approuvés par les participants.

## **Enjeu : LA CONSOLIDATION DE LA COHÉSION SOCIALE.**

Objectifs :

1. Améliorer et intégrer dans une dimension de multifonctionnalité, l'offre **d'équipements et d'infrastructures** permettant la diversification des activités et des rencontres.
2. Soutenir les **associations**, le **bénévolat** et les **initiatives citoyennes**.
3. Impulser, autour d'un **projet fédérateur**, une dynamique associative et culturelle.
4. Renforcer la **solidarité entre générations** et valoriser les compétences des aînés.
5. Renforcer les **échanges entre agriculteurs et les habitants**.
6. Diversifier l'offre de **logements** offrant durabilité, mixité sociale et générationnelle.
7. Inscrire l'offre de services dans une procédure d'amélioration continue.
8. Renforcer la communication communale et l'information des habitants.

### **Réaction des participants :**

- L'objectif 1 est encore fort long...
  - *L'Auteur a souhaité amener la notion de multifonctionnalité par cohérence avec la notion de sobriété qu'implique le développement durable. C'est une notion que nous garderons en tête en élaborant nos projets.*
- Améliorer c'est bien, mais il sera peut-être nécessaire de créer de nouvelles infrastructures...
  - *La notion d'amélioration est à envisager d'un point de vue tant qualitatif que quantitatif.*
- Vous parlez d'un projet fédérateur. Vous avez déjà une idée en tête ?
  - *Il n'y a actuellement aucun projet lié à cet objectif. Pour éviter toute confusion, l'objectif sera reformulé au pluriel : **des projets fédérateurs**.*
- Pour l'objectif 5, pourrait-on remplacer « échanges » par « liens » ?
  - *La proposition est acceptée*

Moyennant ces modifications, les objectifs sont approuvés par les participants.

## Enjeu : LE SOUTIEN A LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE

### Objectifs :

1. Maintenir, restaurer et développer les **trames vertes, bleues et brunes**.
2. Réduire et prévenir la dépendance **énergétique**.
3. Encourager la **sobriété** dans la consommation des ressources non renouvelables.
4. Encourager chaque acteur dans l'exercice de sa **responsabilité** vis-à-vis des défis du futur.

### Réaction des participants :

- Les aspects liés à l'eau et à sa consommation se retrouvent-ils dans les objectifs ?
  - *Ils sont repris à travers la notion de trame bleue*
- L'objectif 2 ne me semble pas clair.
  - *On entend par dépendance énergétique le fait que la Commune soit entièrement tributaire d'une production extérieure à son territoire. On propose donc de travailler sur la réduction de la consommation (réduire) et sur les possibilités qu'offre depuis peu la législation à travers la notion de « communautés d'énergie renouvelable » (prévenir).*
- Pourrait-on inverser les termes Prévenir et Réduire ?
  - *La proposition est acceptée*
- Pourrait-on dans les enjeux ou les objectifs, intégrer la notion d'Autonomie ?
  - *La proposition est entendue et fera l'objet d'une réflexion et le cas échéant, d'une proposition de la part de l'Auteur*

## Enjeu : LA CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT D'UNE VIE ÉCONOMIQUE LOCALE

### Objectifs :

1. Développer les **structures et infrastructures** permettant le développement de nouvelles activités et de l'emploi local.
2. Encourager le développement économique et agricole local par **l'innovation**.
3. Valoriser et renforcer les **filières courtes et promouvoir les produits locaux**.

### Réaction des participants :

- Il manque dans les objectifs la notion de marché
  - *Ici encore, l'objectif n'est pas de se substituer aux entrepreneurs privés, mais de créer les conditions qui lui donneront envie de venir s'installer à Faimés. Ce sera à l'entrepreneur d'établir son propre plan d'affaire et de réaliser sa propre étude de marché. Une structure telle que l'ADL a par ailleurs pour mission d'aider les porteurs de projets à concrétiser leurs ambitions (<http://www.berloz-donceel-faimés-geer.be/economie/>).*

- Il manque dans les objectifs la valorisation des acteurs économiques déjà présents sur le territoire.
  - *A nouveau, c'est typiquement une mission portée par l'ADL. On peut cependant rajouter cet objectif et transmettre à l'ADL les éventuelles propositions de la CLDR afin d'enrichir sa stratégie.*
  
- Il manque dans les objectifs la notion d'image de marque du territoire
  - *Cet objectif est souvent porté par de nombreuses CLDR mais est en général abandonné en cours d'élaboration. L'échelle communale semble trop petite pour forger une image forte. D'autres acteurs le font, et le font bien, à un échelon supérieur. La Maison du Tourisme vient par exemple de revoir entièrement l'image de marque du territoire et est particulièrement active pour la promouvoir au niveau national et international. En ce qui concerne les produits locaux, le GAL réfléchit actuellement à la création d'un label « farines de Hesbaye » pour le territoire des 11 communes qui le composent.*
  
- Il y a bien Redu « village du livre »
  - *Effectivement. Ce type de reconnaissance pourrait s'obtenir à travers la mise en œuvre de projets fédérateurs prévus ci-dessus.*
  
- L'innovation technologique est trop souvent un prétexte pour renforcer le modèle productiviste et consumériste. Est-ce bien cela que nous voulons soutenir ?
  - *L'innovation doit s'entendre de manière plus large que strictement technologique. On peut envisager des innovations organisationnelles, managériales voire sociétales. L'innovation technologique n'est pas non plus en soi un problème (pensons aux avancées en médecine). Il est néanmoins pertinent de rajouter dans l'objectif que les activités économiques doivent contribuer à la **qualité** de vie dans la commune. On peut trouver une source d'inspiration dans ce [Plaidoyer pour une économie régénérative, respectueuse des limites planétaires](#), porté par des entreprises belges.*

Moyennant ces modifications, les objectifs sont acceptés par les participants.

## **Enjeu : L'AMÉLIORATION ET LA SÉCURISATION DE LA MOBILITÉ DANS UNE DIMENSION INTERMODALE**

Objectifs :

1. Doter le territoire d'un **réseau de mobilité douce** fonctionnelle.
2. Encourager les **alternatives** à la voiture individuelle.
3. Inscrire le territoire dans une **dynamique d'intermodalité** hesbignonne.
4. Organiser et sécuriser la **cohabitation entre les usagers** dans les cœurs de villages.

Les objectifs ne font pas l'objet de commentaires et sont approuvés par les participants.



## 4. Suite des opérations

Des groupes de travail (GT) seront organisés durant les mois de septembre et octobre avec pour objectif de définir, pour chacun des objectifs abordés, une liste réduite de projets pertinents.

Afin de ne pas casser le rythme de travail, une CLDR est prévue, **sous réserve**, le mercredi 26 juin. Une confirmation officielle sera envoyée aux membres.

En fonction de la disponibilité des intervenants, on pourra y aborder les réflexions des ODR des communes voisines de Braives et Villers-le-Bouillet afin d'envisager les synergies possibles. Une présentation des projets du GAL serait également une excellente source d'information sur les projets en cours sur le territoire avant d'aborder les GT.

Il y aura 6 GT : un par enjeu, à l'exception de l'enjeu « Cohésion sociale » qui sera scindé en deux.

Chaque fois que possible, des personnes ressources en lien avec la thématique abordée seront conviées pour partager leur expertise lors du GT.

Les GT seront organisés selon la méthode de l'entonnoir :

- Après rappel de l'historique (diagnostic, enjeux, objectifs), les membres seront invités à laisser libre cours à leur créativité et proposer un maximum de projets qui leur semblent répondre aux objectifs, sans jugement de valeur, analyse de faisabilité ou hiérarchisation.
- Les personnes ressources présentes pourront ensuite réagir sur les projets proposés, les informer des projets communaux en cours, abandonnés et/ou souhaités. Si nécessaire, une présentation plus approfondie des outils communaux sera réalisée.
- Les membres du Collège présents pourront également informer les membres des volontés politiques.
- Les participants approfondiront ensuite les différentes propositions et sélectionneront les projets les plus pertinents.

Ces GT seront un peu plus longs que les réunions normales de la CLDR et termineront vers 22h30 – 23h00.

## 5. Inscription aux Groupes de Travail



Pour un bon travail, un minimum de 10 participants est souhaité par GT. Les membres de la CLDR sont invités à s'inscrire à minimum 2 GT, sachant que chacun est le bienvenu à tous.

A l'aide de post-it, chaque membre présent fait part de ses choix prioritaires et seconds choix.

Les personnes n'ayant pu participer à la réunion peuvent s'inscrire en complétant le tableau à l'adresse suivante : <http://bit.ly/FaimesGTinscriptions>.

Voici le calendrier des GT :

- |                         |                      |                          |
|-------------------------|----------------------|--------------------------|
| - Mercredi 11 septembre | : Economie           | Salle La Forge           |
| - Mercredi 18 septembre | : Ruralité           | Chapelle de Saives       |
| - Mercredi 25 septembre | : Cohésion sociale 1 | Salle La Forge           |
| - Mercredi 02 octobre   | : Cohésion sociale 2 | Administration communale |
| - Mercredi 09 octobre   | : Transition         | Salle Patria             |
| - Mercredi 16 octobre   | : Mobilité           | Administration communale |

Le GT cohésion sociale 1 sera consacré aux équipements et infrastructures, à la vie associative, et aux liens avec le monde agricole

Le GT cohésion sociale 2 se focaliser sur la solidarité intergénérationnelle, les services à la population, aux logements et à la communication

Lors de la prochaine réunion plénière, probablement en novembre, le bourgmestre exposera les grandes orientations souhaitées par le Conseil communal à travers sa déclaration de politique générale qui peut être consultée sur le site communal :

<https://www.faimes.be/ma-commune/vie-politique/conseil-communal-1/declaration-de-politique-communale>

Pour le secrétariat de la CLDR,  
Colin Sonck et Marc Van den Broeck

## Evaluation des séances

Les participants ont été invités à remplir un formulaire d'appréciation qui permettra aux Agents de la FRW d'améliorer la qualité de leurs animations.

7 personnes sur 24 ont remis le document complété avec le taux de satisfaction suivant :

1. Respect des horaires	93%
2. Local adapté	79%
3. Qualité de l'animation	79%
4. Objectifs de la réunion clairs et sensés	79%
5. Méthodologie de travail intéressante	71%
6. Séance productive	50%
7. Travail personnellement enrichissant	36%
8. Plaisir de participer	64%
9. Evaluation globale	68%

Les personnes ayant remis leur bulletin ont mis l'accent sur le manque d'écoute lors de la prise de parole des uns et des autres.

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Colin Sonck ou Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie) au n° 019/58.93.20 ou par courriel : [c.sonck@frw.be](mailto:c.sonck@frw.be) ou [m.vandenbroeck@frw.be](mailto:m.vandenbroeck@frw.be) ou Ludovic Rase (agent relais de l'Opération) au 019/339 869 ou [ludovic.rase@faim.es.be](mailto:ludovic.rase@faim.es.be)*